

70510 - Modernisation du réseau routier

**Proposition d'acquisition de parcelles
à ANDLAU le long de la RD 425**

Rapport n° CP/2018/104

Service gestionnaire :

M450 - Service Opérations foncières

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider des modalités d'acquisition de parcelles de terrain situées le long de la RD 425 sur le territoire de la commune de ANDLAU.

La route départementale n° 425, reliant les communes d'ANDLAU et LE HOHWALD, est soutenue par plusieurs murs de soutènements sur une longueur totale de 370 mètres et sur une hauteur moyenne de 1,20 mètre.

Domanialement ces ouvrages sont implantés sur l'emprise départementale et sont construits, soit sur la limite de propriété départementale, soit avec un léger recul correspondant à une étroite bande de terrain entre les murs et les parcelles riveraines appartenant à des propriétaires privés.

En 2014, il a été constaté des désordres importants sur ces ouvrages avec un risque de basculement de la chaussée. Cette situation présentant un danger pour les usagers de la route précitée a nécessité la réalisation de travaux de réfection, achevés à ce jour.

La réalisation des travaux de réfection des murs aurait cependant nécessité la fermeture de cette route départementale sur une longue période. Afin de maintenir la desserte de la commune du HOHWALD, la solution la moins coûteuse et la moins contraignante consistait à acquérir une bande terrain de 15 mètres de large à la base des murs afin de faciliter l'accès au chantier et de permettre la dépose des matériaux nécessaires aux travaux de réfection de ces ouvrages de soutènement.

Ayant réceptionné l'accord des riverains concernés pour les modalités de transfert des parcelles, le présent rapport a pour objet de finaliser cette transaction foncière qui porte sur une surface totale à acquérir de 7,70 ares.

Le prix de cette transaction n'excédant pas 180 000,00 €, le service de France Domaine n'a pas établi d'avis. Le principe d'indemnisation proposé correspond à la valeur des biens comparables sur le marché.

Il est proposé à la Commission Permanente, par délégation du Conseil Départemental du Bas-Rhin consentie lors de la réunion plénière du 2 avril 2015, de décider de l'acquisition, auprès des propriétaires concernés, des quatre parcelles cadastrées sous section 25 n°143 avec 2,66 ares ; n°145 avec 2,01 ares; n°147 avec 2,24 ares et n°149 avec 0,79 are soit une surface totale de 7,70 ares, pour un montant total de de 269,50 €, soit 35 € l'are.

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible sur l'AP (non engagé)	Montant proposé
PROXIVOIRI	G 2016	10000000,00€	5018972,39€	269,50€

2015-1	Projet proximité de voirie			
--------	-------------------------------	--	--	--

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de l'acquisition, pour un montant total de 269,50 €, de quatre parcelles de terrain situées à ANDLAU cadastrées en section 25 n°143 avec 2,66 ares; n°145 avec 2,01 ares; n°147 avec 2,24 ares et n°149 avec 0,79 are ;

- décide que les actes seront passés en la forme administrative ;

- décide de désigner Monsieur Etienne BURGER, vice-président du Conseil Départemental, comme signataire afférent à ces acquisitions, le président du Conseil Départemental restant authentificateur.

Strasbourg, le 28/03/18

Le Président,



Frédéric BIERRY